



PLC Conseil
ce qui compte, c'est vous

**UNION NATIONALE DES NOTAIRES
EMPLOYEURS**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023
Union Nationale des Notaires Employeurs
11 Rue de Rome
75008 PARIS
Ce rapport contient 14 pages

UNION NATIONALE DES NOTAIRES EMPLOYEURS

Siège social : 11 Rue de Rome
75008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Union Nationale des Notaires Employeurs

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union Nationale des Notaires Employeurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du Syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beauvais, le 9 octobre 2024



Lionel CHISS
Commissaire aux Comptes

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles</i>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	13 476	2 894	10 582		10 582
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
<i>Immobilisations corporelles</i>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles	10 591	900	9 691		9 691
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à					
<i>Immobilisations financières</i>					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	24 067	3 794	20 273		20 273
<i>Actif circulant</i>					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés					
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement				36 143	- 36 143
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	26 954		26 954	31 274	- 4 320
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	26 954		26 954	67 417	- 40 463
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecarts de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	51 021	3 794	47 227	67 417	- 20 190

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation
<i>Fonds propres</i>			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	51 763	58 893	- 7 130
Excédent ou déficit de l'exercice	-27 577	-7 130	- 20 447
Situation nette (sous total)	24 186	51 763	- 27 577
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	24 186	51 763	- 27 577
<i>Fonds reportés et dédiés</i>			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
<i>Provisions</i>			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
<i>Dettes</i>			
Emprunts obligataires et assimilés (titres as			
Emprunts et dettes auprès des établissements			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 041	15 654	7 387
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattach			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	23 041	15 654	7 387
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	47 227	67 417	- 20 190
<i>Engagements reçus</i>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement com			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Produits d'exploitation				
Cotisations	29 915	2 910	27 005	928.01
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	35 000		35 000	
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'explo	70 000		70 000	
. Versements des fondateurs ou consommati				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du plu				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vic				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)	134 915	2 910	132 005	n/s
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	158 478	8 138	150 340	n/s
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et aux dépréciat	3 794		3 794	
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)	162 272	8 138	154 134	n/s
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-27 357	-5 228	- 22 129	423.28
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'act				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et dépréciations et t	1 902		1 902	
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières				
Total des produits financiers (III)	1 902		1 902	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio		1 902	- 1 902	-100.00
Intérêts et charges assimilées	2 122		2 122	
Différences négatives de change				

	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2022 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total	Variation	%
Charges nettes sur cessions valeurs mobilière				
Total des charges financières (IV)	2 122	1 902	220	11.57
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-220	-1 902	1 682	-88.43
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III -	-27 577	-7 130	- 20 447	286.77
<i>Produits exceptionnels</i>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de char				
Total des produits exceptionnels (V)				
<i>Charges exceptionnelles</i>				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciatio				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	136 817	2 910	133 907	n/s
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	164 394	10 040	154 354	n/s
EXCEDENT OU DEFICIT	-27 577	-7 130	- 20 447	286.77
<i>Evaluation des contributions volontaires en n</i>				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et scr				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total				

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 47 227,03 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 27 576,81 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 09/10/2024 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

Aucun événement ayant une incidence significative sur les états financiers et leur comparabilité par rapport à l'exercice précédent n'est à mentionner sur l'exercice.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

CHANGEMENT DE METHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles		13 476		13 476
Immobilisations corporelles		10 591		10 591
Immobilisations financières				
TOTAL		24 067		24 067

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles		2 894		2 894
TOTAL II				
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique		900		900
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III				
TOTAL GENERAL (I+II+III)		3 794		3 794

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	58 893	- 7 130			51 763
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	-7 130	7 130	- 27 577		-27 577
Dont générosité du public					
Situation nette	51 763		- 27 577		24 186
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	51 763		- 27 577		24 186
TOTAL, dont générosité du public					

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL				

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	23 041
Dettes fiscales et sociales	
Autres dettes	
TOTAL	23 041

AUTRES INFORMATIONS

Tableau des Ressources

Tableau des ressources de l'année conformément au règlement CRC n°2009-10 du 31 décembre 2009, afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Ressources de l'année	
Cotisations reçues	29 915
- Reversements de cotisations	
Subventions reçues	70 000
Autres produits d'exploitation perçus	35 000
Produits financiers perçus	
TOTAL DES RESSOURCES	= 134 915 Euros